

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Lundi 13 juin 2016
à 18h00

Présidence : Madame FERNANDES Provisseure.

Secrétaire : Monsieur Debève Yves, représentant des personnels ATSS.

Membres absents excusés : M. Gille (excusé), Mme Lambert (excusée), M. Brethoux (excusé), Mme Derangeon (excusée remplacée par Mme Drouchoux), Mme Flori, Mme Choron (excusé), Mme Rainon (excusée), Lou-ann Stacke (excusé), Maya De Vulpillières, Théo Albert.

Invités : Mme Gachet (stagiaire IRA), Mme Ben Messaoud (Professeur stagiaire).

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres absents : 7

QUORUM : 16

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration
I - Conseil d'Administration	1	
II - Gestion financière et Administrative	6	
III - Structures		
IV - Postes budgétaires		
V - Projet d'établissement		
VI - Vie Scolaire		
VII - Formation continue		
VIII - Questions diverses	1	
TOTAL DES FEUILLETS	8	

La Présidente,

Isabelle FERNANDES



Transmis à Monsieur le Directeur Académique
 Des Services de l'Éducation Nationale
 en résidence à Tours, le 20 juin 2016

Le Secrétaire,

Monsieur Debève Yves

Transmis à Madame le Recteur
 Division de l'Action Éducative,
 le 20 juin 2016

Le Chef d'Etablissement

Isabelle FERNANDES



I – Conseil d'administration (1)

réservé à l'IA

Ordre du jour :**1- Conseil d'administration**

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 21 avril 2016.

2- Gestion administrative et financière

- ◆ Contrats et conventions,
- ◆ Décisions budgétaires modificatives,
- ◆ Programme prévisionnel de voyages et sorties scolaires pour l'année 2016-2017.

3- Questions Diverses

- ◆ Organisation du service des vacances d'été.

Mme la proviseure ouvre la séance à 18h10.

- Désignation du secrétaire de séance :

M. Debève représentant des personnels ATSS assure le secrétariat de la séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 21 avril 2016 :

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 21 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Votants : 21

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

II – Gestion financière et Administrative (1):**✓ Mandat de passation du marché subséquent de fournitures gazières pour l'accord-cadre 2017-2018 :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à donner mandat au GIP Centr'Achats pour la passation de marchés subséquents relatifs à l'accord-cadre portant sur l'achat de gaz pour les années 2017 et 2018.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 59 - 2015/2016**✓ Admission en non-valeur pour deux créances de demi-pension à débiteur unique :**

Mme la Proviseure rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle concerne des créances contentieuses non recouvrables et décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire. Elle a pour résultat d'apurer les prises en charge. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à « meilleure fortune ».

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur de deux créances de demi-pension à débiteur unique pour un montant de 231.85€.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 56 - 2015/2016**✓ Encaissement d'un chèque :**

Au titre des frais liés au séjour d'élèves de 1^{ère} STMG à Strasbourg, l'AMOPA verse un chèque d'un montant de 891.20 € pour le remboursement de titres de transports.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'accepter ce chèque.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 53 - 2015/2016**✓ Tableau d'occupation des logements de fonction par nécessité absolue de service :**

Mme la Proviseure rappelle que les concessions de logement par nécessité absolue de service sont attribuées par la région sur proposition du chef d'établissement après avis du conseil d'administration.

Les personnels pouvant prétendre à un logement de fonction sont :

II – Gestion financière et Administrative (2):

- Les personnels de direction, d'éducation et de gestion pour lesquels le nombre de logement attribuable repose sur un barème prenant en compte le nombre d'élèves, leur statut et le type de formation suivi,
- Les personnels techniques et de santé.

M. Willefert gestionnaire agent-comptable, énumère les emplois pour lesquels est proposée l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service et demande l'avis des membres du conseil d'administration.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 62 - 2015/2016**

✓ **Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention entre la Région Centre – Val de Loire, M. Blanchard, principal-adjoint du collège « le Champs de la Motte » à Langeais et le lycée François Rabelais. Cette convention a pour objet l'occupation précaire d'un logement de fonction.

M. Gadler, représentant des personnels d'éducation, demande des précisions quant au montant du loyer qui sera demandé à l'intéressé.

M. Willefert, répond qu'une estimation fait apparaître un loyer à 582€ mensuel hors charge pour une superficie de 110 m². M. Willefert précise qu'il s'agit d'un appartement de type 5 situé au 3^{ème} étage du bâtiment.

Mme la Provisoire demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 54 - 2015/2016**

✓ **Acceptation d'un don de mobilier d'internat :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable, demande aux membres du conseil d'administration d'accepter un don en nature du lycée des métiers de l'hôtellerie du Val de Loire à Blois de 20 armatures de lits métalliques de 90 cm.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 52 - 2015/2016**

✓ **Conventions et contrats :**

- **Convention d'hébergement d'élèves internes :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention tripartite entre le lycée François Rabelais, le lycée agricole de Fondettes et la Région Centre Val de Loire. Cette convention a pour objet de préciser l'accueil des apprentis du CFAAD d'Indre-et-Loire à Chinon pour l'hébergement et la restauration (petits déjeuners et dîners).

II – Gestion financière et Administrative (3):

Le lycée Rabelais met à disposition 10 places. Elle précise les dispositions financières, 8.56 € par nuitée et par apprenti. Cette convention est signée pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'approuver cette convention.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 57 - 2015/2016**

- **Convention d'hébergement d'élèves internes :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention tripartite entre le lycée François Rabelais, le lycée Joseph Cugnot de Chinon et la Région Centre Val de Loire. Cette convention a pour objet de préciser l'accueil des élèves du lycée professionnel Joseph Cugnot à Chinon pour l'hébergement et la restauration (petits déjeuners et dîners). Le lycée Rabelais met à disposition 60 places. Elle précise les dispositions financières, 8.56 € par nuitée et par élève. Cette convention est signée pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 60 - 2015/2016**

- **Contrat d'entretien des ouvrages d'assainissement et curage des canalisations :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente ce contrat entre la société « S. O.A – S. A. R. P centre Ouest » et le lycée François Rabelais. Ce contrat a pour objet l'entretien de divers ouvrages d'assainissement du lycée, poste relevage, curage réseau eaux usées, pompage bac à graisses, écrémage bac à graisses. Le coût est de 3 864.00€ HT par an pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.

M. Brault, représentant des personnels d'éducation, fait remarquer l'existence et la persistance de mauvaises odeurs à la sortie du réfectoire, ainsi que dans le hall et les couloirs du bâtiment C.

M. Willefert, répond que des traitements ont déjà été effectués mais qu'ils s'avèrent inefficaces. Des travaux sur les canalisations seraient à envisager. Le problème est connu et signalé à la collectivité territoriale.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 55 - 2015/2016**

II – Gestion financière et Administrative (4):**- Contrat de fourniture de prestations téléphoniques :**

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente ce contrat « Business Internet Voix Série 2 » entre la société « Orange Business » et le lycée François Rabelais. Ce contrat a pour objet de simplifier la gestion de la téléphonie fixe en ayant un seul contrat et en rationalisant les coûts. L'engagement est pour une période de 36 mois pour un montant mensuel de 484.10 € HT.

Mme Chichery, représentante des parents d'élèves FCPE, demande qui est l'actuel opérateur.

M. Willefert, répond que l'opérateur actuel est « Orange » et que le nouveau contrat concerne également une branche d'Orange : « Orange Business ». Ce nouveau contrat s'adapte aux communications actuelles de l'établissement qui s'orientent plus vers les mobiles. L'économie générée est d'environ 250 € hors taxe.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 28 - 2015/2016**

- Convention relative à l'utilisation des installations sportives du lycée François Rabelais :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention entre la Région Centre – Val de Loire, la ville de Chinon, le Sporting Club – section rugby - et le lycée François Rabelais. Cette convention a pour objet l'utilisation du gymnase du lycée François Rabelais. Elle précise les modalités d'utilisation et les dispositions financières. La participation d l'association s'élève à 12 € de l'heure.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 65 - 2015/2016**

- Convention de mise à disposition de l'amphithéâtre :

M. Willefert gestionnaire agent-comptable présente cette convention entre l'Inspection de l'Education Nationale de Chinon, la Région Centre- Val de Loire et le lycée François Rabelais. Cette convention a pour objet de mettre à disposition l'amphithéâtre pour les 24 et 25 novembre 2016, à titre gracieux.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

II – Gestion financière et Administrative (5):**- ✓ Programme des voyages et sorties scolaires pour l'année 2015/2016 :**

Mme Fernandes, proviseure porte à la connaissance des membres du conseil d'administration le programme prévisionnel des voyages et des sorties pour l'année 2014/2015 (cf tableau des avant-projets). Les budgets seront présentés et votés lors du conseil d'administration de septembre.

Elle demande l'avis des membres du conseil d'administration.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° - 2015/2016

- ✓ Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) :**- DBM pour information :**

M. Willefert gestionnaire agent comptable, présente la DBM n°5 relative à l'attribution de ressources sous condition d'emploi et à leurs régularisations éventuelles.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter cette DBM.

- DBM pour vote :

M. Willefert gestionnaire agent comptable, présente la DBM n°6 relative aux prélèvements sur fonds de roulement propres à l'acquisition de matériels, mobilier ou autres opérations spécifiques.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter cette DBM.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 64 - 2015/2016

✓ Sortie d'inventaire :

Madame Gachet stagiaire IRA, présente les sorties d'inventaire (dossier qui lui a été confié lors de son stage). Les sorties d'inventaire concernent des biens totalement amortis. Le coût du matériel mis au rebut est de 101 000 €. Il s'agit principalement de matériel informatique, électronique et du mobilier obsolètes.

La sortie d'inventaire se traduit par des opérations budgétaires et comptables qui ont pour objet la suppression du bien (classe 2 – comptes d'immobilisations) et de son financement (classe 1- comptes de capitaux) du bilan.

Elles sont précédées :

- de l'autorisation du conseil d'administration de sortir le bien de l'inventaire ;
- des décisions budgétaires modificatives autorisant les opérations budgétaires et comptables nécessaires.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la sortie d'inventaire.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ Acte ca Dém'Act n° 63 - 2015/2016

II – Gestion financière et Administrative (6):**✓ Remise aux Domaines d'un véhicule :**

Madame Gachet stagiaire IRA, présente la remise aux Domaines d'un véhicule appartenant à l'établissement. Il s'agit de procéder au retrait pour destruction du camion frigorifique et à titre gracieux par les Services de France Domaine.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la sortie d'inventaire.

Votants : 21 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0
Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n° 61 - 2015/2016**

III – Questions diverses :**✓ Organisation du service de vacances d'été :**

Mme la proviseure présente l'organisation du service pendant les vacances scolaires d'été. L'établissement sera fermé du 12 juillet au soir au 17 août inclus.

Il n'existe pas de service de gardiennage mais les policiers municipaux et les gendarmes sont informés des dates de fermeture afin qu'ils effectuent des rondes.

✓ Dotation en emploi d'assistants d'éducation pour l'année 2016-2017 :

Mme la proviseure informe les membres du conseil d'administration que la dotation en emploi d'assistants d'éducation pour l'année 2016-2017 s'élève à 12,5 ETP, soit une augmentation de 1,5 ETP par rapport à cette année.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h45.